



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-06-387

Objet : Projet de Coopération Œnotouristique - Présentation du projet et demande de financement

Séance du 17 juin 2020

Date de convocation : 29 mai 2020

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 6

Membres votants présents : 6

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint : 6/8 présents

L'an deux mille vingt, le 17 juin, à 14h00, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jean Paul FRANC, Laurent PELISSIER, Véronique MARTIN, Jacky REY, André BRUNDU,

Procuration : 0

Procuration non retenue : 0

Absents excusés :

Jean Baptiste ESTEVE, Robert CRAUSTE

Invité : Thierry AGNEL, représentant le nouveau président de la CC Rhône Vistre Vidourle M. Philippe GRAS

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Fondements juridiques :

Vu la convention LEADER signée entre le GAL Vidourle Camargue, l'Autorité de gestion Région Occitanie et l'organisme payeur ASP du 10 décembre 2015,

Vu la fiche-action n°6 « Coopération » du GAL Vidourle Camargue en vigueur et son enveloppe de 64 286€ de FEADER,

Vu l'obligation des GAL à porter des projets de coopération dans le cadre des échanges intercommunautaires,

Considérant que l'œnotourisme et le label Vignobles & Découvertes constituent un axe stratégique de la destination touristique Vidourle Camargue.

Contexte :

Un nouveau partenariat a émergé entre le Pays Cœur d'Hérault, le PETR Haut Languedoc et Vignobles, le territoire Entre-Deux-Mers et le PETR Vidourle Camargue, pour mettre en place un projet de coopération LEADER sur la thématique de l'œnotourisme s'appuyant sur le label Vignoble & Découvertes afin de dynamiser la fréquentation des territoires partenaires.

Exposé :

L'œnotourisme est un véritable atout pour les quatre territoires partenaires engagés dans le label national « Vignobles et Découvertes » attribué pour trois ans par Atout France. Concernant la candidature déposée en décembre 2019 du PETR Vidourle Camargue, la réponse du jury a été reportée suite à la crise sanitaire. Toutefois, dans cette démarche, les professionnels du tourisme sont invités à créer des relations avec les métiers de la vigne. Le PETR Vidourle Camargue et Gard Tourisme souhaite ainsi faciliter l'organisation de séjours œnotouristiques.

Cette coopération interterritoriale va permettre une réflexion mutualisée autour d'un outil pratique de découverte du terroir et d'interprétation du vignoble et la mise en commun d'expériences et de moyens pour le développement d'un « slow tourisme » basé sur l'agro-tourisme bio.

Il s'agira d'un sac à dos mis à disposition des familles chez les hébergeurs, les restaurateurs, les prestataires de pleine nature et les Offices du tourisme. Le sac contiendra à titre d'exemples des objets comme une carte d'œno-rando, un set « pique-nique et dégustation du vin », un livret « Petits Curieux » sur l'environnement, etc. permettant la découverte ludique et pédagogique du vignoble. Le sac lui-même et son contenu (encore à travailler précisément) s'appuiera sur les savoir-faire locaux des territoires partenaires.

Les objectifs du projet de coopération œnotouristique :

- Faire du vignoble un atout de la destination touristique,
- Valorisation réciproques des destinations touristiques partenaires de la coopération en incitant les visiteurs œnophiles à découvrir les autres terroirs.

Le projet prévoit donc trois déplacements de travail pour l'échange d'expériences autour de l'œnotourisme chez les territoires partenaires.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet de coopération, dont la période de réalisation est prévue jusqu'en décembre 2021, est le suivant :

Dépenses	Montant en € TTC	Financiers	Montant en €
Création 40 sacs et de son contenu	9 600,00 €	CD30	1 500,00 €
4 déplacements x 3 pers	3 400,00 €	CD34 ou Région	2 225,00 €
Support de communication locale	3 875,00 €	FEADER	14 900,00 €
AMO projet	1 750,00 €		
TOTAL	18 625,00 €	TOTAL	18 625,00 €

Ce plan de financement présente les actions allouées PETR Vidourle Camargue. Chacun des partenaires du projet aura également des dépenses et une participation financière, qui sera à estimer en fonction de sa participation au projet.

Le Pays Cœur d'Hérault sera le chef de file du projet de coopération.

Il est proposé au bureau syndical :

- ✓ D'approuver le principe d'un projet de coopération interterritoriale LEADER en faveur de l'œnotourisme,
- ✓ D'approuver le plan de financement,
- ✓ D'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de l'Europe, la Région et les départements,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment l'accord de coopération interterritorial.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier

